

## DECISION

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R. 321-7 et R. 321-12,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision 12 juillet 2019 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Vu la décision du 2 septembre 2019 relative à la création de la Direction des Affaires Financières et Comptables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018,

Vu la décision du 2 septembre 2019 nommant Didier BRAVACCINI, Responsable du service conseil et appui aux territoires Région Est, adjoint à la directrice des stratégies et des relations territoriales de l'Agence nationale de l'habitat, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

### DECIDE :

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des stratégies et des relations territoriales, délégation est donnée à Didier BRAVACCINI à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, les états de frais correspondants à l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».

**Article 2 :** La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou au départ de l'agent.

**Article 3 :** La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Lu et accepté

Fait à Paris, le 11 octobre 2019

Le responsable du service conseil  
et appui aux territoires – Région Est  
Adjoint à la directrice des stratégies et  
des relations territoriales

La directrice générale  
de l'Agence nationale de l'habitat

Didier BRAVACCINI

Valérie MANCRET-TAYLOR

décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 17/10/2019 affichée dans le hall d'accueil de l'Anah au 8, avenue de l'Opéra 75001 Paris : du 17/10/2019 publiée au bulletin officiel du ministère chargé du logement le : (bulletin n° )	au
---	----